

# MANIFESTE

## Pour la préservation de la qualité des paysages urbains du Grand Paris et de la couronne parisienne

L'accélération du bétonnage de la couronne parisienne induit des effets très négatifs sur le cadre de vie global des habitants et occasionne une perte importante de patrimoine naturel et bâti jamais égalée. La banalisation des paysages urbains franciliens trouve ses origines dans la sur-densification, qui par ailleurs, ne l'oublions pas, augmente la chaleur urbaine (phénomène des îlots de chaleur) et participe ainsi au réchauffement climatique.

Il n'est pas inutile de rappeler que la région parisienne est déjà le territoire le plus dense d'Europe. Rien que Paris et les trois départements de la petite Couronne (Hauts de Seine, Seine Saint-Denis et Val de Marne) d'une surface de 762 km<sup>2</sup> pour 6,7 millions d'habitants représentent une densité d'environ 9 000 habitants au km<sup>2</sup>. La grande couronne n'est pas en reste avec une bétonisation en marche accélérée dans de nombreuses communes.

La nappe urbaine de Londres (qui n'est déjà pas un modèle), deux fois plus étendue avec 1600 km<sup>2</sup> n'atteint que 5 500 habitants au km<sup>2</sup>. Il n'est donc pas nécessaire de sur-densifier pour être une métropole attractive. Parallèlement, le grand Paris siphonne les richesses des villes et territoires alentour.

**La Convention européenne du paysage** adoptée le 20 octobre 2000, à Florence par 29 Etats membres (ratifiée par la France le 1er juillet 2006) est un traité du Conseil de l'Europe issu d'une initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), visant à mieux prendre en compte et protéger les paysages. Cette Convention inclut les grands paysages comme les paysages ordinaires et quotidiens.

**Elle concerne ainsi nos milieux urbains et permet aux politiques françaises d'intégrer la notion de paysage dans les lois relatives à la biodiversité, sites remarquables, lois Grenelle et autre dispositions.** Le régime des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), des sites classés pour leur intérêt naturel ou le statut de domaine national peuvent notamment être mobilisés, au-delà des possibilités déjà offertes à tout maire par les Plans locaux d'urbanisme.

Devant ce constat et à travers les outils législatifs disponibles à **valeur de prescription**, les associations et collectifs qui soutiennent ce présent Manifeste demandent la préservation de la qualité de leurs paysages urbains. Ces paysages sont constitués de continuités visuelles incluant des maisons, des bâtiments de caractère, des pavillons traditionnels, des alignements d'arbres et des jardins privés et publics (« trames vertes ») disposés dans les morphologies paysagères (coteaux, étangs, bois...)

Afin d'obtenir la mise en valeur de ce patrimoine à préserver, les associations et collectifs attendent que les **principes fondamentaux** suivants soient respectés dans leurs communes :

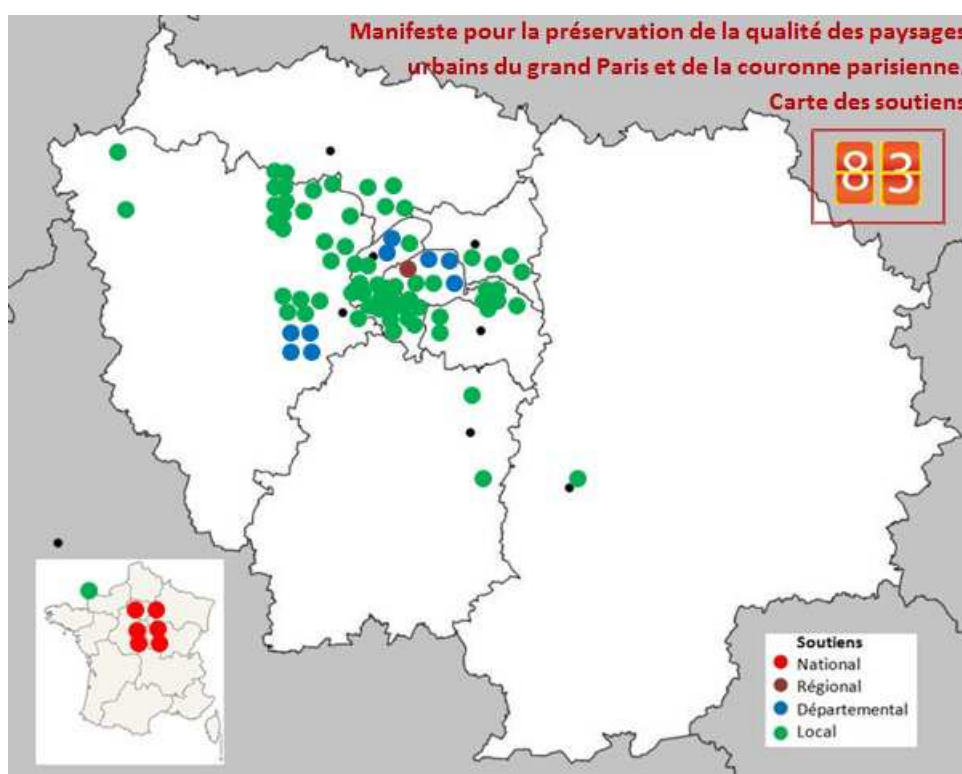
- Connaître l'histoire et l'architecture de leurs communes

- Entretien, restaurer ou faire évoluer le patrimoine dans le respect de l'existant
- Conserver le maximum de son authenticité
- Permettre l'émergence d'une architecture contemporaine de qualité, respectueuse des spécificités locales en harmonie avec l'environnement existant, les alignements, les hauteurs des bâtis existants contigus et le respect de leurs ouvertures.

Les associations et collectifs demandent que les décisions soient prises en accord avec les habitants concernés.

Fait à Chaville (92) le 15 janvier 2019.

**Avec le soutien de 83 associations et collectifs (Grand Paris et Couronne parisienne) et association (Autres régions) au 09/09/2021 :**



<b>NATIONAL</b>	<b>A.R.B.R.E.S.</b> <b>Fédération Patrimoine Environnement</b> <b>Forêt Citoyenne</b> <b>Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA)</b> <b>Sites &amp; Monuments (SPPEF)</b> <b>Urgences Patrimoine</b>
<b>REGIONAL IDF</b>	<b>Vieilles Maisons Françaises</b>
<b>DEPARTEMENT 75</b>	<b>France Nature Environnement Paris</b> <b>La Plateforme des associations parisiennes</b> <b>SOS Paris</b>

<b>DEPARTEMENT 78</b>	<i>France Nature Environnement 78 Maisons Paysannes des Yvelines Sauvons les Yvelines Yvelines Environnement</i>
<b>DEPARTEMENT 92</b>	<i>A.R.B.R.E.S. 92 Val de Seine Vert</i>
<b>LOCAL</b>	
<b>Paris</b>	<i>Vivre à Paris-Picpus XIIème Tunnel des Artisans</i>
<b>Hauts-de-Seine</b>	
Boulogne	<i>Action Environnement Boulogne Billancourt et Ouest Parisien</i>
Bourg-la-Reine	<i>Fédération Bourg-la-Reine Environnement</i>
Châtenay-Malabry	<i>Association Châtenay Patrimoine Environnement</i>
Chaville	<i>Association Chaville Parc Lefebvre Association Chaville Vélizy-Bas</i>
Clichy	<i>Association Quartier Maison du Peuple</i>
Malakoff	<i>Association de l'Îlot Vert Collectif Malakoff Villages (10 associations)</i>
Marnes la Coquette	<i>Marnes-Environnement-Patrimoine</i>
Meudon	<i>Collectif de la sauvegarde de la maison Napoléon III Comité de sauvegarde des sites de Meudon Le Parc du Val</i>
Montrouge	<i>CAPAJ - Environnement, patrimoine et cadre de vie ABCD Montrouge</i>
Rueil	<i>Association des Rives de Seine ARS Association Bellerive Malmaison</i>
Saint-Cloud	<i>Association pour la préservation des vues, perspectives et du bâti remarquable de la partie nord des Coteaux à St Cloud</i>
Sèvres	<i>Sèvres Nature Environnement Collectif Brancas</i>
Vaucresson	<i>Union des Amis de Vaucresson</i>
Ville d'Avray	<i>Dagoverana Association pour la protection des étangs de Corot</i>
<b>Yvelines</b>	
Carrières ss Poissy	<i>Association Non au Pont d'Achères</i>
Carrières sur Seine	<i>Bien Vivre à Carrières sur Seine</i>
Conflans	<i>Les Amis du Ciné. Ville</i>
Jouars-Pontchartrain	<i>ACSERB (Association Chartripontaine de Sauvegarde de l'Environnement Rural et de la Biodiversité) Association pour la Défense de l'Environnement d'Ergal Association AC Chennevières</i>
Le Vésinet	<i>Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet</i>
Louveciennes	<i>Association Racine</i>

Maisons-Laffitte	<b>Association Qualité de Ville Maisons-Laffitte</b>
Montfort l'Amaury	<b>Association Advale</b>
Perdreauville	<b>Apremont et son Manoir</b>
Septeuil - Courgent	<b>Association Sauvons La Tournelle</b>
Triel	<b>Collectif Construire à Triel mais pas n'importe comment (Bien vivre à l'Hautil – Bien vivre à Triel – Collectif du quartier Gallieni – Comité Sobaux – Def'Sit – Les Amis de Triel – Préservons Pissefontaine – Triel environnement – Vinci dans l'impasse)</b>
Villennes-sur-Seine	<b>Villennes Initiatives &amp; Expressions</b>
Villepreux	<b>Association de Défense de Villepreux et de son Voisinage</b>
Viroflay	<b>Association Viroflay Patrimoine</b> <b>Association Viroflaysienne pour la Sauvegarde du Plateau et des Environs</b>
<b>Val de Marne</b>	
Gentilly	<b>Association Gentil'îlot Vert</b>
Le Perreux	<b>Association Agir pour le Perreux-sur-Marne – Association Bien Vivre au Perreux</b>
L'Haÿ-les-Roses	<b>GNSA L'Haÿ-les-Roses</b>
Vincennes	<b>Association Qualité de la Vie à Vincennes – Collectif "Vincennes Danger Expro" – Collectif « Vincennes au Calme »</b>
<b>Essonne</b>	
Milly-la-Forêt	<b>Sauvons Milly</b>
Savigny sur Orge	<b>Elan-Savigny Environnement</b>
<b>Seine Saint-Denis</b>	
Bagnole	<b>Bagnolet Ecologie 93</b>
Gournay	<b>Non au bétonnage de Gournay-sur-Marne</b>
Montreuil	<b>Association des Murs à pêches</b>
<b>Seine et Marne</b>	
Fontainebleau	<b>Fontainebleau Patrimoine</b>
<b>Val d'Oise</b>	
Argenteuil	<b>Comité Jean Vilar</b>
Eaubonne	<b>Association des Riverains des rues M. Burgué et Chopin (ARBC)</b>
Franconville	<b>Association Gare au Village</b>
Saint-Leu	<b>Amis des cèdres de Saint-Leu – Association Sauv-Natur Saint-Leu</b>
<b>Autres régions</b>	
Le Havre	<b>Bien vivre à Sanvic (Grand Paris Maritime HAROPA)</b>

Le Manifeste ci-après a été rédigé en janvier 2019 par plusieurs associations, à l'initiative du Collectif associatif et citoyen "Chaville Stop Béton" (92). Il s'agit d'un outil de communication et d'influence susceptible de servir la cause des associations et collectifs de Patrimoine et

d'Environnement du Grand Paris et de la couronne parisienne. Les associations et collectifs désireuses de soutenir le "**Manifeste pour la préservation de la qualité des paysages urbains du Grand Paris et de la couronne parisienne**" peuvent demander à être ajoutées en écrivant à l'adresse suivante : [manifeste.paysurbain\(at\)orange.fr](mailto:manifeste.paysurbain(at)orange.fr) . Le document sera actualisé en conséquence.